



Le Port Autonome de Paris (PAP) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) chargé de gérer les installations portuaires situées sur les 500 km de voies navigables d'Île-de-France.

Sa mission première est de développer le trafic fluvial en Île-de-France.

En février 2010, à l'occasion de ses quarante ans, le port autonome de Paris adopte une nouvelle dénomination commerciale et devient Ports de Paris (PDP).

Le PAP est placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Il emploie environ 200 personnes. Son chiffre d'affaires s'élève à 68,5 millions d'euros et provient essentiellement de la location de terrains et terre-pleins (58 %) et d'immobilier d'entreprise (27 %).

L'ensemble géré par le PAP comprend 10 km² d'espaces portuaires, regroupés sur soixante-dix sites, répartis le long de la Seine et ses affluents :

- Oise
- Marne
- Loing